

Conseiller.ère à l'action culturelle et territoriale en charge des politiques interministérielles H/F

Ref : 2024-1681125

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

DRAC Hauts de France
Direction régionale des affaires culturelles Hauts de France site de Lille 1-3 rue du Lombard CS 80 016 59 041 Lille cedex

Localisation

DRAC Hauts-de-France, 1-3 rue du Lombard, 59000 Lille

Domaine : Culture et patrimoine

Date limite de candidature : 29/09/2024

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Management

Non

Télétravail possible

Oui

Vos missions en quelques mots

Le conseiller exerce une responsabilité à l'échelle régionale en matière d'éducation artistique et culturelle. Au sein de ce champ d'intervention, il est plus spécifiquement en charge des relations interministérielles : culture-éducation nationale / culture-justice / culture-santé/culture-handicap/ culture-jeunesse

De ce fait, le conseiller travaille en relation soutenue avec les académies de Lille et d'Amiens et plus particulièrement et étroitement avec la délégation régionale académique en charge de l'EAC ; avec les services régionaux de l'administration pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse, l'agence régionale de santé, les services régionaux de la jeunesse et des sports, avec les différentes administrations en lien avec les personnes en situation de handicap.

Concernant le partenariat ministère de la culture/ministère de l'éducation nationale :

Le conseiller met en œuvre ce qui, en matière d'éducation artistique et culturelle (de la maternelle à l'université), relève d'accords, nationaux comme régionaux, entre les ministères de la culture et de l'éducation nationale ou leurs services déconcentrés. Ceci se mène en partenariat étroit avec la DRAEAC qui couvre les deux académies de Lille et d'Amiens. Ces enjeux sont fortement marqués du sceau du partenariat avec les collectivités territoriales.

Concernant les partenariats culture/ justice, culture/protection judiciaire de la jeunesse, culture/ santé, culture/handicap :

Le conseiller est chargé des politiques interministérielles et plus particulièrement des actions menées avec les services régionaux de l'administration pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse, avec l'agence régionale de santé, avec les services régionaux de la jeunesse et des sports, avec les différentes administrations en lien avec les personnes en situation de handicap.

À ce titre, il assure la co-animation et le suivi des déclinaisons régionales des conventions culture/justice, culture/santé et des partenariats culture/jeunesse, culture/handicap, qu'ils soient déclinaisons d'accords interministériels ou d'initiative régionale. Il assure le lien entre ces politiques de l'État et les collectivités et structures culturelles ou autres engagées dans ces champs de compétence ou d'intervention.

Conseil et information auprès du directeur régional et de la directrice du pôle PTIC à propos de l'ensemble de ses secteurs d'activité (production de notes synthétiques, reporting, bilans).

Participation aux réunions techniques et plénières du pôle ainsi qu'aux séminaires et regroupements inter-pôles organisés par la direction (rythme régulier). Travail d'expertise, de réflexion, de proposition et de co-construction (définition des termes des partenariats, co-rédaction des conventionnements, etc) à propos des champs dont il a la responsabilité à l'échelle régionale, en veillant l'articulation et à la complémentarité des enjeux avec les autres politiques et stratégies déployées au sein du pôle

Profil recherché

Compétences techniques

Bonne connaissance du secteur culturel et de ses différents acteurs.

Bonne connaissance des stratégies en faveur de l'éducation artistique et culturelle territorialisée, des conventionnements et contractualisations avec les collectivités territoriales,

Bonne connaissance des différentes politiques interministérielles menées en faveur de la

démocratisation culturelle et des partenaires en jeu.

Savoir-faire

Aptitude à analyser et à expertiser les projets dans leurs contenus ainsi que dans leurs dimensions techniques, financières et contextuelles. Dans leurs dimensions interministérielles et partenariales également.

Aptitude à mobiliser et à valoriser l'action des différents partenaires,

Sens de l'organisation et de l'animation de réunions d'information, de réunions ou de commissions techniques, de comités de pilotage.

Savoir-être

Goût du collectif, du travail en équipe. Respect des compétences des uns et des autres.

Aptitude à créer une relation de confiance, esprit d'initiative, sens de la négociation et de la communication

Capacité d'autonomie

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Les avantages :

- restauration collective ;
- forfait mobilité durable ;
- prise en charge du remboursement domicile/travail à hauteur de 75% ;
- lieu de travail desservi par les transports en commun ou accessible à pied depuis la gare ou le métro ;
- possibilité d'obtenir une place prioritaire en crèche ;
- participation à la complémentaire santé ;
- accès à un large panel d'offres sociales, culturelles, sportives, à prix réduit, pour vous et votre famille.

Conditions particulières d'exercice

Relation hiérarchique : Placé sous l'autorité de la directrice régionale adjointe déléguée en charge pôle Publics et territoires, industries culturelles.

Relation fonctionnelle : Le conseiller est en lien fonctionnel avec l'adjoint de la directrice du pôle en charge de la coordination administrative et financière du pôle, les conseillers et avec l'ensemble des agents qui le composent sur le territoire régional.

Il l'est également avec les équipes des autres pôles et services de la DRAC (pôle patrimoine, pôle création, secrétariat général).

Il est en relation régulière avec les élus et techniciens des collectivités, les préfetures et sous-préfetures, le secrétariat général aux affaires régionales, et les autres services déconcentrés

de l'État.

Il est en relation suivie avec les responsables et équipes des différentes structures culturelles, la communauté artistique, les responsables et équipes d'établissements de l'administration pénitentiaire, d'établissements de santé et du médico-social, de la jeunesse, les responsables et équipes des fédérations et associations liées à ses champs de mission.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Expertise en matière d'action culturelle et territoriale dans ses différentes composantes et plus particulièrement de l'éducation artistique en milieu et temps scolaire et péri-scolaire et de politiques interministérielles

Instruction administrative

Nombreux déplacements afin d'assurer des missions de repérage, de contacts,

Fondement juridique

Fondement juridique du recrutement : Poste ouvert aux agent titulaires de la fonction publique relevant de la catégorie A+ corps des ICCEAAC ou A corps des attachés d'administration Groupe RIFSEEP 2 ou aux agents contractuels groupe d'emploi 3 de la circulaire Albanel

Statut du poste

Vacant à partir du 30/11/2024

Métier de référence

Responsable experte / expert d'une discipline culturelle

Qui sommes nous ?

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts de France est chargée de la mise en œuvre, adaptée au contexte régional, des priorités définies par la ministre de la Culture en vue de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, de conserver et de mettre valeur le patrimoine, de soutenir la création et la production d'œuvres contemporaines et d'aider à leur diffusion auprès des publics les plus larges possibles.

Contexte d'exercice et organisation du pôle :

Le pôle publics et territoires - industries culturelles (PTIC) porte de nombreuses missions dont plusieurs priorités du ministère de la culture,

à savoir, l'égalité d'accès à la culture de toutes et tous, à tous les âges de la vie, et le développement culturel des territoires.

Ces politiques passent notamment par des politiques volontaristes construites en dialogue avec les autres services de l'État concernés par

ces enjeux et avec les différents niveaux de collectivités territoriales et leur regroupement.

Le pôle publics et territoires - industries culturelles comptent 21 agents répartis sur deux sites (Lille et Amiens). Il est composé de conseillers métiers et de gestionnaires administratifs, d'une directrice régionale adjointe déléguée et de son adjoint en charge du pilotage administratif et

financier

Le pôle publics et territoires - industries culturelles (PTIC) porte de nombreuses missions dont plusieurs priorités du ministère de la culture, à savoir, l'égalité d'accès à la culture de toutes et tous, à tous les âges de la vie, et le développement culturel des territoires.

Ces politiques passent notamment par des politiques volontaristes construites en dialogue avec les autres services de l'État concernés par ces enjeux et avec les différents niveaux de collectivités territoriales et leur regroupement.